



## FICHE D'INSCRIPTION – STAGES CLOWNS -SAISON 2022-2023



FICHE D'INSCRIPTION À RENVOYER À LA COMPAGNIE MAINTES ET UNE FOIS  
7 RUE COURTELINE 42100 SAINT ETIENNE OU PAR MAIL A [sophie-bulle@maintesetunefois.fr](mailto:sophie-bulle@maintesetunefois.fr)

### FICHE IDENTITE (MENTIONS OBLIGATOIRES)

NOM :

Prénom :

Profession :

Adresse :

Date de naissance :

Téléphone :

Email :

EXPERIENCES ARTISTIQUES :

Nom de clown :

DATES (Horaires à préciser)	INTITULE	LIEUX	TARIF NORMAL	TARIF REDUIT*	TARIFS À REPORTER
ADHESION					15 €
12 / 13 novembre 2022	Découverte du clown « Corps et Émotions »	Cie Maintes et une fois	75€	70€	
28 / 29 janvier 2023	« Clown et Voix »	Cie Maintes et une fois	75€	70€	
25 / 26 février 2023	« Clown et Objet »	Cie Maintes et une fois	75€	70€	
18 / 19 mars 2023	« Clown et acrobatie »	Cie Maintes et une fois	75€	70€	
29/ 30 avril 2023	« Le temps public du clown »	Cie Maintes et une fois	75€	70€	
20 / 21 mai 2023	Clown Intervenant Social	Cie Maintes et une fois	75€	70€	
16 matin au 18 juin soir 2023 hébergement 2 nuits en gîte	« Clown et Nature »	Lieu à définir	190,00 €		
ABONNEMENT 7 STAGES	Règlement possible en plusieurs fois		600 €		
REPORTEZ LE TOTAL ICI Φ					

\*TARIF REDUIT : demandeurs d'emploi, étudiants, adhérents à partir du 2ème stage.

**Attention reportez le tarif réduit adhérent uniquement à partir du 2ème stage !**

**Horaires** : à la compagnie Le samedi : 13h30 – 18h30 au Le dimanche : 10h00 – 16h30, en Gîte du vendredi 9h30 au Dimanche 17h

Le Règlement complet valide l'inscription au stage, chèque à l'ordre de la compagnie Maintes et une fois, encaissé la veille du stage.

**PAS DE REMBOURSEMENT EN CAS D'ANNULATION** (report possible sur un autre stage, prévenir 3 semaines à l'avance maximum)

Le stage est limité à 12 participants. Au-delà de ce nombre, les participants souhaitant s'inscrire seront placés sur liste d'attente.

REGLEMENT :  -----Chèques\* (nombre de chèques)  Espèces  Prélèvement (Fournir un RIB)

CESSION DU DROIT D'IMAGE (loi du 17 juillet 1970) Chaque personne dispose sur son image et celle de sa famille d'un droit exclusif qui lui permet de s'opposer à ce que cette image soit utilisée ou reproduite sans son autorisation. Dans un lieu privé, tout enregistrement sonore et/ou visuel ne peut être effectué qu'avec le consentement de la personne considérée. L'utilisation de l'enregistrement est également soumise à autorisation. Dans un lieu public, les prises de vues peuvent être effectuées, en principe, sans autorisation. Mais le consentement de la personne concernée est indispensable en cas de reproduction et de diffusion.

J'accepte\*

Je refuse\*

\*Entourez votre choix

J'accepte les conditions, consens, date et signe des deux mains pour valider mon inscription, ici :